

COMMUNIQUE DU MINISTERE DES ARMEES

Le Ministre des Armées communique :

Il est porté à la connaissance des jeunes togolais des deux sexes, désireux de faire carrière dans les forces armées togolaises, qu'un concours de sélection pour le recrutement direct d'élèves sous-officiers d'active à l'école nationale des sous-officiers de Témédja (ENSO-T) aura lieu le **28 juin 2025** à l'école du camp Général GNASSINGBE Eyadema à Lomé et au lycée Kara à Kara.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre âgé de dix-huit (18) ans au minimum et de vingt-quatre (24) ans au maximum au 31 décembre 2025 ;
- Etre titulaire du BAC 2 ou diplôme équivalent ;
- Avoir au moins une taille de 1,70m pour les hommes et 1,65m pour les femmes ;
- Etre célibataire sans enfant ;
- Etre médicalement apte.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite adressée au ministre des armées ;
- Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité ;
- Une photocopie légalisée des diplômes obtenus ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat médical d'aptitude établi par un médecin ;
- Quatre (04) photos d'identité sur fond blanc ;
- Une somme de dix mille (10 000) francs CFA pour les frais de dépôt des dossiers.

III. DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers de candidature seront déposés dans les groupements de gendarmerie nationale des chefs-lieux de régions administratives à partir du mardi **22 avril 2025** contre une quittance de dix mille (10.000) francs CFA non remboursable.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 23 mai 2025 à 17 heures**.

Tout dossier non conforme ou reçu après la date limite de dépôt ne sera pas pris en considération.

La liste définitive des candidats retenus pour les épreuves écrites et sportives sera affichée à l'état-major général des forces armées togolaises et dans les groupements de gendarmerie nationale à partir du **15 juin 2025**.

IV. EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats seront soumis aux épreuves écrites et sportives.

- Les épreuves écrites : français, anglais, culture générale et éducation civique et morale ;
- Les épreuves sportives : grimper, 100 mètres et 1000 mètres.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le site web du ministère des armées : **www.defense.gouv.tg**.

Lomé le, **18 AVR 2025**

Signé

Le Ministre des armées